Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_54-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 30 Avril à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Capucine FALOURD, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Jean-René LE PIQUET a donné procuration à Louis MEDICA
Laëtitia MÉLOIS a donné procuration Solen LE GAL

Secrétaire : Cécile BERGER

Date de la convocation	23 Avril 2026
Date de l'affichage	24 Avril 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2026_54 Désignation de l'élu référent sécurité routière
Rapporteur : R. Kerdelhué

Chaque collectivité (Conseil régional, Conseil départemental, Commune) doit nommer un élu référent sécurité routière (SR) qui est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

Il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence entre la coordination sécurité routière de la préfecture et de la commune.

Cette coopération permet, entre autres, la mise en œuvre d'actions comme l'opération *voir et être vu*, le prêt de pistes vélos. Il est également destinataire d'un bilan mensuel.

Une formation est dispensée aux élus référents par la coordination SR.

Il est demandé au Conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant élu référent sécurité routière.

- Monsieur Judikael PINARD, titulaire, élu référent sécurité routière
- Monsieur Clément MACHETEL, suppléant, élu référent sécurité routière

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_54-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner

- Monsieur Judikael PINARD, titulaire, élu référent sécurité routière
- Monsieur Clément MACHETEL, suppléant, élu référent sécurité routière

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 04 Mai 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.